



decision de justice impensable

Par nisnix, le 23/01/2013 à 19:47

Bonjour

j'ai un gros problème de voisinage, une voisine en contre bas de mon terrain a agrandi sa terrasse et a détruit son mur de clôture ce qui a entrainer la chute de mon mur chez elle, elle m a attaque et la justice nous a dis de construire un mur de séparation 50/50 mais elle a jamais répondu a nos devis, elle a continue a nous attaquer en disant que c est nous qui ne voulons pas faire ce mur, d'où un juge nous a condamnée a mettre a niveau notre terrain COMPLET à niveau avec la terrasse de la voisine.

Imaginez vous un terrain de 1000 M2 en restanque sur une hauteur totale de 20m à mettre a plat, cela est vraiment impensable mais cela m a déjà couter 4500 de dommage et peut être 50 E jours sur 14 ans (de procedure).

Mon avocat a contacte le juge pour demander des précisions mais celui ci a confirmer son jugement (terrain complet).

Nous partons sur le fait de réaliser le mur a nos frais, pour l instant, avec bureau de contrôle et maitre d'œuvre, malgres qu'elle n a jamais répondu a nos nombreuses demandes, nous avons peur de la prochaine décisions de justices.

Quand pensez vous sur le fait qu'un juge nous demande de mettre un terrain en restanque complètement a niveau alors que le litiges et sur un mur de 6M

Que pensez vous de la stratégie de notre avocat qui nous demande de faire le mur sans avoir son accord (n a jamais répondu au recommander)

Merci de bien vouloir m aider.